



## **Instance de Commandement et CAP du 27 juin 2017**

**CGC-Douanes était représentée par S. Denis (AD), Y Chazalviel (DSD1)  
et O. Gourdon (DSD2).**

Présidée par le Directeur général assisté de la sous-directrice A, du chef du bureau A2 et de leurs collaborateurs, cette quatrième instance de commandement pour l'année 2017 a été suivie d'une mini-CAP destinée à pourvoir 6 emplois de directeur des services douaniers.

Pour mémoire, cette instance de commandement fait suite à celle du 16 juin 2017 notamment consacrée à la mise en place d'un nouvel exécutif à la DNRED/DOD.

La prochaine instance de commandement devrait se réunir à la rentrée 2017.

17 mouvements d'administrateurs ont été annoncés :

- 5 mouvements d'administrateurs supérieurs : bureau A3, ENDLR, DR Nantes et Guyane, RR Marseille.
- 5 nominations en qualité d'administrateur supérieur dont 4 promotions sur place (bureau B2, E3, DR de Paris-Ouest et de Dunkerque) et 1 assortie d'une mobilité vers la DR de Roissy voyageur de l'actuel chef du bureau A/3.
- 4 affectations d'administrateurs (bureau B4, DR de Bayonne, adjoint DI, recette interrégionale de Lyon).
- 3 nominations en qualité d'administrateur (RR Orléans, UIP Roissy et chef de la CCG).

A noter :

- Au sein de la DG, la création du nouveau bureau B4 « Pilotage et animation du réseau comptable » ;
- L'implantation du premier adjoint au DI à Marseille, poursuivant ainsi le mouvement initié avec la DI des Hauts de France ;
- 4 départs à la retraite de collègues, justifiant, pour partie, l'ampleur des mouvements et la nomination d'administrateurs entrants.

La CGC s'est félicitée de la promotion de collègues jeunes (45 ans pour le plus jeune) au statut d'administrateur mais s'est interrogée quant au fait que l'administration ait commencé à « piocher » dans les promotions IP 2004 et 2005 alors que la promotion 2003 est loin d'être « épuisée » (encore 13 collègues). Le directeur général a indiqué que, de façon générale, l'ancienneté et l'expérience ne pouvaient constituer les seuls critères d'accès au statut d'administrateur mais qu'il convenait également de récompenser la disponibilité, la prise de risque, l'engagement et les compétences en choisissant dans des promotions d'IP proches, en fonction des profils et des postes proposés.

S'agissant de l'affectation d'un administrateur sur la RR d'Orléans qui est appelée à fermer en 2019, la direction générale a précisé qu'elle avait eu le choix entre un DSD paris-Spécial ou un jeune administrateur et qu'elle avait privilégié cette dernière option. Interrogée par ailleurs, sur les potentialités de créer un vivier d'administrateurs « Paris Spécial » afin de répondre à des vacances de nature diverse, la DG a répondu qu'il n'était pas possible pour des raisons principalement statutaires de s'engager vers cette voie, la sous direction A disposant, à ce jour, d'autres leviers pour « gérer » d'éventuelles vacances d'AD.

### **Elargissement de l'accès au DPSD : « on y travaille »**

La CGC est également intervenue pour réclamer une nouvelle fois l'élargissement des possibilités d'accès à l'emploi de DPSD, seul débouché offert (avec celui de CSC1) depuis la disparition des emplois comptables de RR aux DSD1 qui n'ont pu intégrer le statut d'emploi d'AD .

Force est de constater coté GRAF qu'il n'y a eu pour l'instant :

- ni augmentation des promotions retraite sans mobilité (DPSD 2 ans) alors que le taux pro/pro autoriserait d'aller bien plus loin ;
- ni mise en place des emplois à enjeu managérial permettant, au prix d'une mobilité, de dérouler une carrière pendant 4 ans dans le grade de DPSD.

La CGC-douane avait soulevé cette problématique des fins de carrière dès mars 2013, lors d'une première audience sur le sujet avec la directrice générale. Le décalage grandissant entre les fins de carrière des cadres supérieurs issus de la carrière dite longue et des DSD1, au détriment de ces derniers, investis dans des fonctions managériales à forts enjeux, appelés le plus souvent à des mobilités multiples à la fois géographiques et fonctionnelles, avait été souligné à cette occasion.

La direction générale estime qu'entre 8 et 10 DSD1 d'une même session d'IP intègrent logiquement le statut d'administrateur et considère que le solde des agents non promus, constituent un vivier limité. Par ailleurs selon la direction générale, la question des fins de carrière de l'encadrement demeure un sujet interministériel complexe.

CGC-Douanes est intervenu pour indiquer qu'il ne serait pas forcément opportun de demander une mobilité sur des postes ou vers des régions peu convoitées, nécessitant parfois une double résidence, 4 ans avant la retraite, pour des collègues qui ont pu déjà connaître bon nombre de mobilités. La mise en place de postes de chargé de mission DPSD pourrait constituer une piste à explorer. Pour les collègues concernés, il semble impératif que ce dossier prenne rapidement corps.

## Commission de sélection pour l'accès au statut d'administrateur

La direction générale a précisé qu'un peu plus de 20 DSD avaient fait l'objet de la démarche de sélection (entretien avec un DI) et que leur dossier serait étudié au cours du mois de juillet par la commission de sélection. Les collègues concernés appartiennent à la session IP 2005 auxquels s'ajoutent quelques collègues, soit, de promotions plus anciennes placés dans une position d'attente, soit, issus de promotions plus récentes mais plus âgés.

### CAPC n°1 : Des choix pertinents mais des vacances perdurent sur des postes à enjeux

Les travaux se sont poursuivis en formation CAP N°1.

Le poste de chargé de mission « Brexit », directement rattaché au Directeur Général, est attribué à une collègue actuellement mise à disposition du ministère des affaires étrangères. En se félicitant de cette nomination, la CGC s'est enquis de l'articulation projetée avec la délégation aux relations internationales : il semblerait qu'une règle de partage se dessine entre la DRI qui s'attachera notamment au volet international du Brexit et au pilotage du réseau des attachés douaniers et que la chargée de mission DG traitera des incidences internes et transversales du Brexit au sein de la DGDDI.

Par ailleurs, le poste de chef du BCRE de la DNRED a été pourvu par l'actuelle attachée douanière à Pékin. La CGC a approuvé la désignation d'une attachée douanière sur ces fonctions, gage d'une efficacité accrue de la relation avec les attachés douaniers français et les services AAMI étrangers.

Les postes de chef de POC à Reims, de chef divisionnaire à Roissy fret et de chef de section « métiers LCF » à la DG D3 n'ont pas été pourvus et seront proposés de nouveau à l'instance de septembre prochain.

La CGC s'est particulièrement inquiétée de la vacance de cadres supérieurs à Roissy et de chefs de section au bureau D3. La direction générale s'interroge quant à l'opportunité d'ouvrir certains postes de ce type en promotion DSD2 en mobilité, ce qui serait cependant susceptible d'obérer les promotions à l'ancienneté sur place en fin d'année, le plafond de promotions étant atteint.

*CGC douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour toute question éventuelle.*



**Tel : 01 53 18 00 72**

**Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)**

**Le syndicat qui analyse et vous rend compte !**